

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
125.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Cession à la commune de Plan d'Orgon des parcelles AX 323 (17.232 m²) et AX 159 (65 m²).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire des parcelles AX 323 (17.232 m²) et AX 159 (65 m²) sur la commune de Plan d'Orgon. Ces terrains, en nature de voie ferrée, et pour partie bâtis (logement et local chauffeurs) étaient anciennement mis à la disposition de la RDT 13.

Actuellement en état de friche, ils se situent en centre-ville où la commune projette une importante opération de rénovation des espaces publics et d'aménagement de ces anciennes voies de chemin de fer.

N'en ayant plus l'utilité, le Département a accédé à la demande de la commune de Plan d'Orgon qui souhaite vivement devenir propriétaire de ces biens. Une proposition de cession lui a donc été faite au prix de 182.000 € fixé par le Domaine.

Cependant, celle-ci, compte tenu de la dimension sociale de son projet, a sollicité un abattement sur le prix de vente afin de prendre en compte la notion d'intérêt général liée à cette opération.

Eu égard à ces considérations, et conformément aux principes de vente retenus au titre de notre procédure de vente validée par délibération de la commission permanente du 11 décembre 2015, le Département a proposé d'appliquer un abattement de 15 % sur la valeur précitée, ramenant ainsi le prix à 154.700 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

